



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/NGO/6
18 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1994
New York, 27 juin-29 juillet 1994
Point 5 d) de l'ordre du jour

QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS
DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES

Questions relatives aux droits de l'homme

Déclaration soumise par la Fédération internationale islamique
d'organisations d'étudiants, organisation dotée du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social, catégorie II

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-jointe, dont le texte est distribué en application des dispositions des paragraphes 23 et 24 de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1968.

Depuis 1947, les 13 millions d'habitants des provinces de Jammu-et-Cachemire sont opprimés parce que l'Inde, au mépris manifeste de l'Organisation des Nations Unies, continue de leur dénier leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Depuis janvier 1990, le régime indien au Cachemire ne cesse de violer de façon flagrante les droits de l'homme pour maintenir son occupation de l'État annexé du Jammu-et-Cachemire et démoraliser les habitants. Plusieurs organismes indiens et toutes les grandes organisations internationales s'occupant des droits de l'homme ont exposé les atrocités, à ce jour au nombre de 600 000, commises par les forces de sécurité indiennes. L'Inde a choisi de passer outre aux préoccupations de la communauté mondiale et continue de tuer, torturer, blesser, emprisonner et violer les habitants pacifiques du Cachemire. Depuis le mois de janvier 1990, les forces de sécurité indiennes ont massacré plus de 28 000 personnes, jeté plus de 35 000 autres en prison et dans des centres d'interrogatoire sous la torture et violé près de 5 000 femmes. Cette occupation brutale a transformé la vallée pacifique du Cachemire, autrefois "paradis sur terre", en un véritable enfer.

Amnesty International, dans son rapport publié le 6 juillet 1994, a fait sienne notre opinion selon laquelle depuis la dernière session de la Commission des droits de l'homme en mars 1994, l'Inde s'est rendue coupable de graves crimes contre l'humanité. Il est déclaré dans ce rapport que les forces indiennes au Cachemire "étaient responsables d'un grand nombre de disparitions"

tandis que "des centaines de personnes auraient été sommairement exécutées par les forces de sécurité indiennes". L'Inde, qui refuse à Amnesty International et aux médias électroniques internationaux l'entrée au Cachemire, n'a tenu aucun compte de l'appel que lui a lancé Amnesty International en faveur de la libération des prisonniers politiques tels que Syed Ali Shah Geelani, Syed Shabir Shah et Abdul Gani Lone, qui sont également membres du Conseil exécutif de la Conférence Hurriyat de toutes les parties, sise au Cachemire, et sont par conséquent les véritables représentants du peuple.

Il importe au plus haut point que des dispositions concrètes soient prises d'urgence pour mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme des habitants de Jammu-et-Cachemire et pour défendre et faire respecter le droit à l'autodétermination de ce peuple. Le déni et l'occupation du Cachemire constituent une violation directe des résolutions valides, ayant force obligatoire mais toujours pas appliquées, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation doit cesser. L'Organisation des Nations Unies devrait envoyer au Cachemire une mission d'enquête qui serait chargée d'examiner la situation pour en rendre compte à l'Assemblée générale.

Il faut appuyer la lutte légitime du peuple du Cachemire afin que 13 millions d'hommes puissent jouir à nouveau de leurs droits et libertés fondamentaux.
